

#innovation2023

l'observatoire des
startups, PME et ETI
Synthèse



Avec nos partenaires





Philippe Bouquet
Président du Comité
Richelieu

En 2023, 10 ans après la parution des résultats de notre première enquête sur les mesures du Gouvernement en faveur de l'innovation, il convient de reconnaître que, bien qu'ayant fait l'objet de traitements divers, l'innovation est au cœur de multiples actions prenant différentes formes (objet fiscal, label, financement spécifique, processus d'achat...)



Charles-Edouard de Cazalet
Directeur associé de
Sogedev

Dans notre préface, il y a 10 ans, nous déclarions souhaiter « *que ce rapport interpelle, guide et sensibilise l'ensemble des acteurs de l'écosystème de l'innovation avec un objectif : à travers le suivi des engagements et des actions ainsi que de leur perception par les premiers concernés, mettre en place un environnement favorable au développement des entreprises d'innovation et de croissance au service de la compétitivité et de la création d'emplois en France* ». S'il est difficile de tirer les conclusions de 10 ans de messages en quelques lignes, on peut noter que la mise en place de cet observatoire a ouvert la voie à des espaces de discussions, de collaborations et à des avancées, tant avec des acteurs privés de l'écosystème qu'avec les pouvoirs publics tels que la Direction des achats de l'Etat ou encore l'Agence de l'Innovation de Défense. Il aura aussi, et très clairement, permis de faire entendre la voix des dirigeants de startups, PME et ETI innovantes françaises représentant tous les secteurs et toutes les filières auprès des pouvoirs publics.

Cette année encore, nous notons que les fondamentaux sont plébiscités à l'image du CIR et du statut de JEI et que certains dispositifs s'adressent davantage à des initiés ou restent éloignés

des entreprises du fait de leur complexité (Horizon Europe). On remarque également que, bien que lentement, la commande publique innovante trouve un espace et que les agences d'innovation, relativement récentes, suscitent un réel intérêt de la part des entreprises innovantes.

Rappelons-le, un arsenal en faveur de l'innovation est en place et il doit faire face aux défis du monde. Les réponses des dirigeants de startups, PME et ETI innovantes françaises à notre enquête constituent une intéressante contribution.

Bonne lecture à toutes et tous !

¹ De la déclaration de Mme Fleur Pellerin, ministre des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur la compétitivité et l'innovation, le 8 juillet 2013 à l'époque du lancement de la French Tech, à sa disparition en faveur d'un secrétariat d'Etat chargé du numérique en avril 2014 en passant par un ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de 2017 à 2022, le mot innovation, présent dans la feuille de route de nombreux ministres n'apparaît plus aujourd'hui officiellement dans le portefeuille de l'un d'eux.

Avant-propos



Roland Lescure

Ministre délégué chargé
de l'Industrie

L'innovation est pour la France, pour l'Europe et pour nos entreprises la mère des batailles. D'abord parce que les urgences climatiques, énergétiques et environnementales nous imposent de redoubler d'efforts pour développer des technologies décarbonées et qui décarbonent. Ensuite, parce qu'innover reste le meilleur moyen pour se différencier et acquérir des positions puissantes et durables sur les marchés d'avenir. Enfin, il s'agit d'un enjeu d'autonomie stratégique et de souveraineté, alors que les crises récentes ont révélé notre vulnérabilité dans des chaînes de valeur désormais mondialisées à l'extrême.

L'innovation est donc l'affaire de tous. L'Etat a mis en place et développé au cours des dernières années un ensemble de dispositifs cohérents de soutien à l'innovation, du laboratoire à l'usine. Depuis deux ans, ces dispositifs s'organisent autour du plan France 2030, dont les 54 milliards d'euros sont fléchés vers l'innovation et son industrialisation.

Nous agissons en soutien des écosystèmes comme des projets. En 2023, nous avons ainsi lancé une démarche de coordination des acteurs et efforts d'innovation à travers la création de Pôles universitaires d'innovation et initié le programme French Tech 2030 pour articuler notre politique d'investissement et notre politique d'accompagnement des acteurs innovants émergents.

Pour les PME et ETI innovantes, ou qui cherchent à l'être davantage, cette année a aussi été marquée par le lancement de la cinquième vague des pôles de compétitivité, véritable produit à succès de notre politique territoriale de recherche partenariale et d'innovation, ainsi que par la poursuite de la mobilisation des acheteurs publics en matière d'achat innovant.

Nous continuons aussi de mobiliser les financeurs privés. Les levées auprès de fonds de capital-investissement à destination des startups industrielles et PME innovantes ont ainsi augmenté de 36% en 2022 et atteint un montant de 3,8 milliards d'euros, le plus haut d'Europe. Près du tiers des montants levés en France cette année l'ont été par des startups industrielles.

Cette édition 2023 du rapport de l'observatoire des start-ups, PME et ETI innovantes nous permet de constater l'adhésion des entreprises aux dispositifs mis en place. Elle démontre aussi que nous devons continuer de nous mobiliser collectivement pour qu'ils se diffusent au maximum et que les performances françaises en matière d'innovation continuent de s'améliorer, comme c'est le cas depuis plusieurs années. Néanmoins, aucun dispositif public ne pourra se substituer à la mobilisation des entreprises pour innover et s'assurer un avenir durable et décarboné. Nous sommes à leurs côtés pour le faire.

Synthèse de l'observatoire

La French Tech : 10 ans après, un label bien installé dans l'écosystème

32% des répondants font partie d'un système labellisé, ce qui reste stable par rapport à 2022. Après avoir diminué depuis la création de la French Tech en 2014, le nombre de répondants qui ne connaissent pas la French Tech se stabilise (15,3% contre 13,5% en 2022).

Parmi les répondants faisant partie de cet écosystème, 53,7% déclarent que le label a un impact positif sur leur entreprise (vs. 51% en 2022 et 59% en 2021). Cet impact positif a davantage concerné leur activité sur le territoire national (59,8%) que leur activité à l'international (9,4%).

Les Agences d'innovation suscitent de l'intérêt

27,2% des répondants travaillent en lien avec les secteurs de la défense et de la sécurité, ils sont 32,1% à travailler avec le monde de la santé ou les produits de santé et 26,4% à travailler dans le monde des transports.

Pour la première fois, nous interrogeons les entreprises sur les agences d'innovation qui sont au nombre de trois en France : l'Agence d'Innovation de Défense (AID) créée en 2018, l'Agence de l'Innovation pour les Transports (AIT), créée en 2021 et l'Agence de l'Innovation en Santé (AIS) créée en 2022.

L'enseignement est le suivant :

- L'AID est la plus ancienne et la plus attractive. 28,9% des répondants la connaissent, parmi lesquels 40,8% déclarent avoir déjà travaillé avec elle. 38,8% de l'ensemble des répondants envisagent de travailler avec elle dans l'avenir.
- L'AIT est la moins connue qui ne laisse pas indifférent. 5,2% des répondants la connaissent, parmi lesquels 23,5% déclarent avoir déjà travaillé avec elle. 25,4% de l'ensemble des répondants envisagent de travailler avec elle dans l'avenir.

- L'AIS est la plus jeune qui trouve sa place, 13,3% des répondants la connaissent, parmi lesquels 26,2% déclarent avoir déjà travaillé avec elle. 28,6% de l'ensemble des répondants envisagent de travailler avec elle dans l'avenir.

Une proportion non négligeable des entreprises, d'un quart à plus d'un tiers en fonction des agences, envisage de travailler avec les agences d'innovation. Sans aucun doute, celles-ci suscitent un intérêt.

La commande publique innovante : une évolution lente mais qui encourage la poursuite des efforts d'acculturation

Les achats de l'État

23% des répondants connaissent la direction des achats de l'Etat (DAE). Parmi ces répondants, 8,6% déclarent être ou avoir été titulaires ou sous-traitant d'un accord-cadre interministériel de la DAE. 49,7% des répondants estiment que l'accès à la commande publique de l'Etat est difficile quand 9,9% estiment qu'il est assez facile ou très facile. On note que 40,5% des répondants ne se prononcent pas.

10% des répondants ont connaissance de l'existence du correspondant PME de la DAE qui leur permet d'en savoir plus sur les opportunités offertes par la commande publique pour les PME.

3,2% des répondants connaissent le portail APProch. Ils sont 20,3% à connaître PLACE. Parmi ceux qui connaissent

PLACE, ils sont 59% à l'avoir utilisé pour s'informer des marchés publics dans leur secteur d'activité ou dans leur région.

L'achat public innovant

Les dispositifs d'achats publics innovants restent les parents pauvres de la politique publique en faveur de l'innovation, non pas du point de vue de l'existence de dispositifs mais de l'usage qui en est fait. Ils existent mais sont méconnus et très peu utilisés. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

90,9% des répondants ne savent pas que les achats publics de R&D sont exclus du champ d'application de code de la commande publique. 4,9% déclarent avoir été ou être titulaires d'un partenariat d'innovation.

On note une évolution positive, bien que lente des marchés innovants de moins de 100 000 euros HT. 7,31% en 2023, contre 6,7% en 2022 et 4,8% en 2021, se déclarent en être titulaires.

Les dispositifs fiscaux en faveur de l'innovation : un impact incontestable

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR), n°1 au classement des dispositifs les plus utilisés par les entreprises innovantes françaises

52% des entreprises ayant répondu au questionnaire 2023 sont bénéficiaires du CIR.

Il semble que le CIR soit plus difficile à obtenir qu'il y a quelques années (définition des activités de recherche plus stricte). Une entreprise qui s'est vue re-

dressée lors d'un contrôle récent a moins envie de retenter une déclaration.

En effet, parmi elles :

- Depuis plus de 6 ans : 25,7% (43% en 2022 / 52% en 2021)
- Depuis 4 à 6 ans : 9% (21% en 2022 / 27% en 2021)
- Depuis 1 à 3 ans : 12,7% (20% en 2022 / 21% en 2021)
- Depuis moins d'1 an : 4,7% (15% en 2022 / 21% en 2021)

Cette édition 2023, dans la lignée du rapport précédent, montre que le niveau de connaissance du dispositif CIR est stable. Cependant, un frein reste prédominant : le manque de temps et/ou de ressources humaines, qui explique pour 17,4% des cas que les entreprises qui pourraient en bénéficier ne le font pas. Enfin, la peur du contrôle fiscal est en hausse de plus de 2 points par rapport à 2022 - à croire qu'après la petite accalmie de la "période covid", les contrôles se font de nouveau plus réguliers...

Le Crédit d'Impôt Innovation (CII) trouve sa place en complément du CIR

S'agissant du CII, 63,7% des répondants déclarent le connaître. 16,5% en bénéficient en parallèle du CIR et 2,8% en remplacement du CIR.

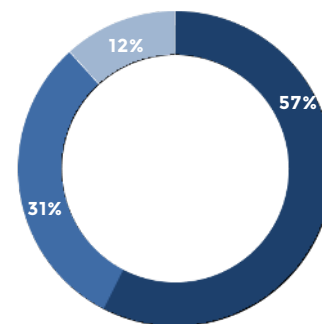
Record de popularité pour le statut de jeune entreprise innovante

Parmi les 76,5% des entreprises qui connaissent le dispositif, 29,7% des répondants sont bénéficiaires du statut JEI (35,7% en 2022 / 36% en 2021).

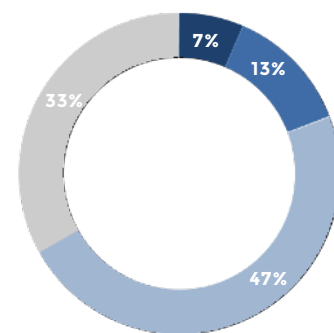
Parmi ceux qui en bénéficient, 95,3% estiment que le dispositif a eu un impact significatif sur leur activité (72% en 2022 / 81% en 2021). Cette forte hausse confirme la pertinence de ce dispositif.

Plan de relance, financement et recherche collaborative : un léger recul du souhait d'investir

La nécessité du soutien de la puissance publique s'exprime à travers deux chiffres : 45% des répondants déclarent bénéficier d'un prêt garanti par l'Etat et 66,2% des entreprises indiquent



- Intensifier les moyens et dépenses de R&I
- Stabiliser les moyens et dépenses de R&I
- Réduire les moyens et dépenses de R&I



- Publics
- Privés
- Les 2
- Aucun

avoir des projets d'investissement qui dans les 12 prochains mois pourraient nécessiter une aide du plan France 2030.

Par ailleurs, on note, en dépit d'une légère diminution au cours de ces trois dernières années, que la majorité des répondants souhaite encore intensifier leurs moyens et dépenses de R&I.

1. Intensifier : 57,4% (60% en 2022 / 75% en 2021)
2. Stabiliser : 31,1% (33% en 2022 / 19% en 2021)
3. Réduire : 11,5% (7% en 2022 / valeur nulle pour 2021)

Alors qu'elles étaient 52% à déclarer être à la recherche d'investisseurs en 2020, 53,4% en 2021 et 56,4% en 2022, les entreprises innovantes sont 48,9% à être dans cette situation en 2023. On passe sous la barre symbolique des 50%.

Enfin, lorsque l'on interroge les entreprises sur leurs souhaits de réaliser de la recherche collaborative, les réponses traduisent à la fois des reculs mais aussi un renforcement du basculement de souhaits de collaboration avec des acteurs publics vers des acteurs privés.

Pour réaliser de la recherche collaborative, sollicitez-vous des acteurs :

- Publics : 6,6% (10% en 2022)
- Privés : 12,7% (8% en 2022)
- Les 2 : 47,5% (52% en 2022)
- Aucun : 33,2% (30% en 2022)

Remerciements

Nous tenons tout d'abord à remercier les entrepreneurs innovants de France (start-up, PME, ETI) d'avoir pris le temps de répondre au questionnaire de cet observatoire de l'innovation et de nous avoir fait part de leurs remarques.

Nous remercions tout particulièrement Roland Lescure, Ministre délégué chargé de l'Industrie d'avoir rédigé l'avant-propos de cet observatoire.

Nous remercions également l'ensemble de nos partenaires qui ont très largement diffusé l'enquête dans leurs réseaux respectifs et ont permis son rayonnement : AID, APIDIM, ArsiaMons, ASTECH Paris Région, EDEN, FERAL, MEDEF, Minalogic, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique, NAE, Numa Avocats, Ordre des Experts Comptables de Normandie, Pôle TES, PolePharma, Seine Normandie Agglomération, Tubà Lyon et Valians.

Pour finir, nous remercions les équipes du Comité Richelieu, de Sogedev et d'HKM Concept qui ont très activement contribué à l'élaboration de cet observatoire.



En partenariat avec :



Contacts



+33 6 44 23 53 99
www.comite-richelieu.org



+33 1 55 95 80 08
www.sogedev.com

